



ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

RECRUTEMENT DES CADRES ET AGENTS DU SECRETARIAT GÉNÉRAL AU NUMÉRIQUE

AVIS OFFICIEL D'APPEL A CANDIDATURE

I. Préambule

Le Gouvernement de la République, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, est résolument engagé dans la mise en œuvre des réformes dans plusieurs secteurs de la vie nationale.

Ces différentes réformes visent, entre autres finalités, de redresser la situation socioéconomique du pays, renforcer l'efficacité de l'Etat, rentabiliser les différents secteurs d'activité, moderniser et rationaliser l'Administration Publique.

Avec l'avènement du Gouvernement « d'Union Nationale », un accent particulier a été mis sur la transformation numérique de l'Etat et dans tous les aspects de la vie nationale. C'est dans ce contexte qu'a été créé, en 2021, le Ministère en charge du Numérique.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace des politiques publiques liées à ce secteur stratégique, le Gouvernement de la République a jugé opportun de doter ce nouveau Ministère d'une Administration Publique spécifique.

Se conformant aux impératifs liés à la réforme administrative en cours, Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a, dans le cadre de ses prérogatives réglementaires, procédé à l'agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général au Numérique, à travers son Arrêté n°023/CAB -VPMIN/FP – MA – ISP/JPL du 19 octobre 2021.

A la diligence du Ministère de la Fonction Publique en collaboration avec le Ministère du Numérique, le Conseil des Ministres a adopté, lors de la quatre-vingt et unième réunion du Conseil des Ministres du 28 décembre 2022, a autorisé l'ouverture du processus de recrutement ce, conformément aux dispositions des articles 4 à 9 de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat.

Par son Arrêté ministériel n°019/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/CKK/2023 du 09 février 2023 portant ouverture du recrutement des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat du Ministère du Numérique, Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique a déterminé les principes fondamentaux devant guider le déroulement de

ce processus, en l'occurrence, la progressivité, la compétitivité, la transparence et l'égalité de chance. A ce titre, l'Ecole Nationale d'Administration a été mandatée pour gérer et assurer la coordination de toutes les opérations de recrutement y afférentes.

A cet effet, considérant que, la première étape d'installation de cette nouvelle Administration concerne tout naturellement les services centraux, le présent recrutement est donc destiné, pour l'instant, à pourvoir uniquement aux postes vacants au niveau de l'Administration centrale du Secrétariat Général du Numérique.

Ainsi que cela ressort de l'Arrêté susmentionné et de la communication conjointe de Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique et du Ministre du Numérique, 119 postes sont au total concernés. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

1. Cinq (05) postes de « *Directeur* » pour les directions ci – après :
 - (i) *Infrastructures numériques ;*
 - (ii) *Applicatifs et contenus numériques ;*
 - (iii) *Économie numérique ;*
 - (iv) *Développement de la culture numérique ;*
 - (v) *Cybersécurité.*
2. Quatorze (14) postes de « Chef de Division » au sein des directions susmentionnées :
 - Division des infrastructures physiques
 - Division des Infrastructures logiques
 - Division des Infrastructures Réseaux
 - Division Applicatifs Numériques
 - Division Contenus Numériques
 - Division transformation et développement de l'économie numérique
 - Division Monétisation des données
 - Division du Commerce en ligne
 - Division Promotion de l'Inclusion Numérique
 - Division Promotion du contenu local congolais
 - Division Implémentation Outils de sécurité
 - Division Vulnérabilités des systèmes et gestion des incidents
 - Division Protection des données numériques
 - Division Écrits et Outils électroniques ;
3. Cent (100) postes d'« Attaché d'administration » appelés à œuvrer au sein des directions ci -dessus.

II. Responsabilités liées aux emplois concernés par le recrutement

II.1. Postes de « Directeur »

II.1.1. Direction des Infrastructures numériques

- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de politique et de stratégie des infrastructures du numérique ;
- Concevoir et élaborer les avant-projets de textes législatifs, les projets de textes réglementaires et les normes ou référentiels relatifs aux infrastructures numériques et en assurer la mise en œuvre, après promulgation ou sanction ;
- Assurer l'implémentation intégrée des infrastructures du numérique à l'échelle nationale ;
- Participer à la conclusion des Conventions et Accords Internationaux en matière d'infrastructures numériques, en conformité avec les orientations du Gouvernement et en assurer la mise en œuvre ;
- Participer à la passation des marchés publics.

II.1.2. Direction des Applicatifs et contenus numériques

- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de politique et de stratégie du numérique ;
- Concevoir et élaborer les avant-projets de textes législatifs, les projets de textes réglementaires et des normes ou référentiels relatifs aux applicatifs et contenus numériques et en assurer la mise en œuvre, après promulgation ou sanction ;
- Assurer le développement et le déploiement évolutifs des applicatifs ;
- Participer à la conclusion des Conventions et Accords Internationaux en matière d'applicatifs et contenus numériques, en conformité avec les orientations du Gouvernement et en assurer la mise en œuvre ;
- Participer à la passation des marchés publics.

II.1.3. Direction de l'Économie numérique

- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de politique et de stratégie du numérique ;
- Concevoir et élaborer les avant-projets de textes législatifs, les projets de textes réglementaires et des normes ou référentiels relatifs à l'économie numérique et en assurer la mise en œuvre, après promulgation ou sanction ;
- Assurer la valorisation des données numériques ;
- Assurer le développement de l'économie numérique ;

- Participer à la conclusion des Conventions et Accords Internationaux en matière de l'économie numérique, en conformité avec les orientations du Gouvernement et en assurer la mise en œuvre ;
- Participer à la passation des marchés publics.

II.1.4. Direction du Développement de la culture numérique

- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de politique et de stratégie du numérique ;
- Contribuer à la conception et à l'élaboration des avant-projets de textes législatifs et au suivi de leur mise en œuvre après promulgation ;
- Concevoir et élaborer les projets de textes réglementaires et des normes ou référentiels relatifs au développement de la culture numérique et en assurer la mise en œuvre après sanction ;
- Promouvoir l'inclusion numérique et le contenu local congolais ;
- Participer à la conclusion des Conventions et Accords Internationaux en matière du développement culture numérique, en conformité avec les orientations du Gouvernement et en assurer la mise en œuvre ;
- Participer à la passation des marchés publics.

II.1.5. Direction de la Cybersécurité

- Contribuer à la conception et à l'élaboration des projets de politique et de stratégie du numérique ;
- Concevoir et élaborer les avant-projets de textes législatifs, les projets de textes réglementaires et des normes ou référentiels relatifs à la cyber sécurité et en assurer la mise en œuvre, après promulgation ou sanction ;
- Assurer l'organisation de la cyber sécurité ;
- Participer à la conclusion des Conventions et Accords Internationaux ayant trait à la cyber sécurité, en conformité avec les orientations du Gouvernement et en assurer la mise en œuvre ;
- Participer à la passation des marchés publics.

II.2. Postes de Chefs de division

Les Chefs de Division **sont appelés à exercer des emplois de coordination et d'encadrement** au sein de leurs directions respectives en vue de contribuer à l'accomplissement des missions dévolues à chacune des directions mentionnées ci – dessus.

II.3. Postes d'« Attaché d'administration »

Les agents d'administration sont appelés à exercer des emplois de collaboration et de prestations aussi bien intellectuelles que techniques au sein de chacune des directions susmentionnées

A cet effet, les Agents d'administration seront placés sous la supervision directe des Chefs de Bureau, sous la coordination et l'encadrement des Chefs de Division.

Au regard des spécificités liées à chaque poste, les candidats intéressés à postuler aux différents postes ouverts au cours de ce processus de recrutement, devront présenter des profils bien spécifiques.

III. CONDITIONS GENERALES DE RECRUTEMENT

Sans préjudice des critères spécifiques propres à chaque poste, et en application des dispositions des articles 4 à 7 de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat, les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

- a. Être de nationalité congolaise ;
- b. Jouir de la plénitude des droits civiques ;
- c. Être de bonne vie et mœurs ;
- d. Être âgé d'au moins 18 ans et de 35 ans au plus, au 1^{er} janvier de l'année 2023 ;
- e. Être détenteur au moins d'un diplôme de Licence (Bac+5) ou son équivalent.

Par dérogation au critère d'âge fixé au point d, et en raison de la spécificité des emplois ouverts et des profils recherchés, l'âge d'accès aux emplois de coordination, d'encadrement et de direction est reporté à 40 ans maximum pour les candidats non-fonctionnaires, et à 55 ans pour les candidats ayant déjà la qualité d'Agent de carrière des services publics de l'Etat et ce, conformément aux dispositions de l'article 5.4 de la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de carrière des services publics de l'Etat.

IV. Profils requis pour les candidats aux différents postes

Selon les spécificités liées aux exigences de chaque direction et de chaque poste ouvert dans le cadre de ce recrutement, les candidats intéressés devront répondre aux profils ci – après :

IV.1. Profils requis pour les postes de « Directeur »

Les candidats aux différents postes de « Directeur » devront avoir respectivement les profils ci – après :

IV.1.1. Direction des Infrastructures numériques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 12 ans d'expérience confirmée au sein de l'Administration Publique ou dans le secteur privé, dans les matières ayant trait aux infrastructures numériques acquise dans les services publics ou privés dont 9 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.1.2. Direction des Applicatifs et contenus numériques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 12 ans d'expérience confirmée au sein de l'Administration Publique ou dans le secteur privé, dans les matières ayant trait aux applicatifs et contenus numériques acquise dans les services publics ou privés dont 9 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.1.3. Direction de l'Économie numérique

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Sciences Économiques, en Génie Électrique et Informatique, en Mathématiques Appliquées, en Statistiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 12 ans d'expérience confirmée au sein de l'Administration Publique ou dans le secteur privé, dans les matières ayant trait à l'Économie Numérique acquise dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.1.4. Direction du Développement de la culture numérique

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Communication, en Marketing, en Sciences Informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 12 ans d'expérience confirmée au sein de l'Administration Publique ou dans le secteur privé, dans les matières ayant trait à l'Économie Numérique ou à la promotion de la culture du numérique acquise dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.1.5. Direction de la Cybersécurité

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 12 ans d'expérience confirmée au sein de l'Administration Publique et/ou dans le secteur privé, dans les matières ayant trait à la Cybersécurité, acquise dans les services publics ou privés dont 9 ans dans des postes de direction à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2. Profils requis pour les postes de Chefs de Division

IV.2.1. Direction des Infrastructures numériques

IV.2.1.1. Division des infrastructures physiques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière d'implémentation des infrastructures physiques du numérique dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé ;

IV.2.1.2. Division des Infrastructures logiques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière d'implémentation des infrastructures logiques du numérique dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.1.3. Division des Infrastructures Réseaux

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière d'implémentation intégrée des infrastructures réseaux du numérique à l'échelle nationale dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.2. Direction des applicatifs et contenus numériques

IV.2.2.1. Chef de Division Applicatifs Numériques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de développement et de déploiement évolutifs des applications numériques dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.2.2. Chef de Division Contenus Numériques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de contenus numériques dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.3. Direction de l'Économie Numérique

IV.2.3.1. Chef de Division Transformation et Développement de l'Économie Numérique

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Sciences Économiques, en Génie Électrique et Informatique, en Mathématiques Appliquées, en Statistique ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de Transformation et Développement de l'Économie Numérique acquise dans les services publics ou privés dont 3 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.3.2. Division Monétisation des données

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Sciences Économiques, en Génie Électrique et Informatique, en Mathématiques Appliquées ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de Monétisation des données acquise dans les services publics ou privés dont 3 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.3.3. Division du Commerce en ligne

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Sciences Économiques, en Génie Électrique et Informatique, en Mathématiques Appliquées ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de Commerce en ligne acquise dans les services publics ou privés dont 3 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.4. Direction du Développement de la culture numérique

IV.2.4.1. Division Promotion de l'Inclusion Numérique

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Communication, en Marketing, en Sciences Informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de promotion de l'inclusion numérique acquise dans les services publics ou privés dont 3 ans dans des postes de de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.4.2. Division Promotion du contenu local congolais

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Communication, en Marketing, en Sciences Informatiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de promotion du contenu local congolais acquise dans les services publics ou privés dont 3 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.5. Direction de la Cybersécurité

IV.2.5.1. Division Implémentation Outils de sécurité

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière d'implémentation d'outils de sécurité, acquise dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.5.2. Division Vulnérabilités des systèmes et gestion des incidents

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de sécurité des systèmes informatiques, acquise dans les services publics ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.5.3. Division Protection des données numériques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de cybersécurité protection des Données Numériques, acquise dans les services publics et/ ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.2.5.4. Division Écrits et Outils électroniques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Posséder au moins 9 ans d'expérience en matière de cybersécurité, acquise dans les services publics et/ ou privés dont 6 ans dans des postes de coordination et d'encadrement à responsabilité croissante dans la Fonction Publique ou dans le secteur privé.

IV.3. Profils requis pour les postes d'Attaché d'Administration

IV.3.1. Attaché d'Administration pour les prestations techniques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Génie Électrique et Informatique, en Sciences informatiques, en Télécommunications ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Constitue un atout, le fait de posséder une expérience avérée en matière de :
 - Acquisition ou exploitation des matériels numériques ;
 - Acquisition, exploitation ou configuration des logiciels systèmes ;
 - Acquisition, exploitation ou configuration des infrastructures réseaux ;
 - Conception, développement ou utilisation des applications informatiques ;

- Conception ou utilisation des systèmes informatiques de gestion des données ;
- Conception ou utilisation des solutions informatiques innovantes ;
- Conception et gestion de contenus numériques ;
- Transformation numérique de l'économie ;
- Développement de l'économie numérique ;
- Gouvernance de l'Internet ;
- Valorisation des données numériques ;
- Technologies financières ;
- Conception, gestion ou utilisation des activités et services en ligne ;
- Promotion de la culture du numérique ;
- Acquisition, installation ou utilisation des outils de sécurité numérique.

IV.3.2. Attaché d'administration pour les prestations administratives

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en Droit, Sciences Économiques, Sciences sociales, politiques et administratives, Secrétariat ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- Constitue un atout, le fait de posséder une expérience avérée en matière de gestion administrative et/ou financière, secrétariat, relations publiques ou logistique, acquise dans les services publics et/ ou privés.

V. Dossiers de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments ci-après :

- *Une Copie scannée du diplôme de licence (Bac+5) ou équivalent, ou autres pièces académiques attestant des formations reçues et des aptitudes particulières en adéquation avec le poste sollicité ;*
- *Une copie scannée des documents pertinents attestant de l'expérience professionnelle du candidat et, si fonctionnaire, l'acte d'admission sous-statut et des différentes promotions en grades ;*
- *Une Copie scannée de la carte d'électeur ou passeport en cours de validité ;*
- *Une Copie scannée de la lettre de motivation manuscrite pour le poste sollicité, adressée au Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, avec copie réservée au Ministre du Numérique et au Directeur Général de l'ENA-RDC ;*
- *Une Copie scannée du CV à jour (avec photo) ;*
- *Une Copie scannée du certificat d'aptitude physique datant de moins de 3 mois à la date du lancement de concours.*

Tous les éléments du dossier de candidature, scannés, seront envoyés en **pièces jointes via un formulaire en ligne disponible sur le site web de l'ENA** (www.ena.cd), et ce, **en**

une seule fois. Un second envoi pour compléter le dossier est susceptible d'annuler le premier.

VI. Localisation des postes à pourvoir

Les postes ouverts dans le cadre de ce recrutement concernent uniquement les services centraux du Secrétariat Général du Numérique.

A cet effet, les centres de déroulement des épreuves seront uniquement localisés à Kinshasa. Aucune prise en charge des frais de déplacement n'est par conséquent assurée aux candidats intéressés, lesquels s'engagent à prendre, à leur charge, toutes les dispositions y afférentes.

I. Procédure de réception des candidatures

La réception des candidatures se fera *uniquement en ligne* sur le site officiel de l'ENA : www.ena.cd, *du jeudi 09 au mardi 14 février 2023 à 18h00.*

Le présent appel à candidature sera également publié mis en ligne sur les sites ci-après :

- www.fonctionpublique.gouv.cd et
- www.numerique.gouv.cd

N.B. Tout le processus de recrutement est gratuit. A cet effet, le dépôt des candidatures ainsi que la participation aux épreuves ne sont soumis à aucun paiement de la part des personnes intéressées. Attention aux escrocs.

Fait à Kinshasa, le 09 février 2023.

La Direction Générale

